

Double

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.

« Courrier transfert »

Tél : 06-50-51-75-39

Mail : laboriandr@yahoo.fr

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Le 23 décembre 2019

COURRIER - ARRIVEE

24 DEC. 2019

SAUJ - TGI TOULOUSE

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

Monsieur Marc POUYSSEGUR
Président du T.G.I de Toulouse
2 allées Jules Guesde
31000 TOULOUSE

REQUÊTE SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 948 DU CPC

L'URGENCE S'IMPOSE ARTICLE 434-1 du code pénal

Affaire : LABORIE André / ING Banque :

Monsieur le Président :

Par la présente je viens solliciter de votre très haute bienveillance à prendre en considération les faits graves que je vous expose.

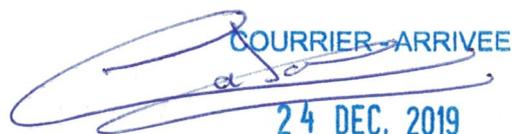
- ***Soit une entrave réelle à l'accès à un juge, à un tribunal.***

Pour mémoire :

Vous avez déjà été saisi sur différents obstacles par le juge des référés concernant des demandes d'expulsions des occupants de ma propriété toujours située au N° 2 rue de la forge 31650 St Orens.

Dans cette attente, je vous prie de croire Monsieur le Président, l'expression de respectueuses salutations.

Monsieur LABORIE André


COURRIER ARRIVEE
24 DEC. 2019

Pièces à valoir :

SAUJ - TGI TOULOUSE

- Assignation introductive d'instance contre ING banque.
- Ordonnance rendue par la cour d'appel en date du 25 novembre 2019.

Pour infos et pour justifier du dysfonctionnement de la juridiction toulousaine :

- **Citation :** De la SCP d'avocats MERCIE et autres et de la SCP d'avocats BOURRASSET et autres :
- **Citation :** De la maîtres GOURBAL Philipe et de maître MONTEILLET Frédéric tous les deux avocats.
- **Citation :** De Monsieur TEULE Laurent, de Monsieur REVENU guillaume et de Madame HACOUT Matilde.

*

* *

PS : Un site existe depuis 12 années, <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Site destiné à toutes les autorités judiciaires et administratives afin de parfaire à la manifestation de la vérité, vous pourrez consulter et remonter les origines, imprimer à votre convenance toutes pièces utiles au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/FINANCES/PROCES%20ING%202018/President%20T.G.I/Saisi%20Presi%20T.G.I%2023%2012%202019.htm>

Au surplus pour une bonne appréciation et au respect de notre justice :

Arrêt de la Cour de Cassation du 27 septembre 2000 N° 99-87929

Celui qui dénonce à l'autorité compétente des faits délictueux imputés à un magistrat ne commet à l'égard de ce magistrat aucun outrage s'il se borne à spécifier et qualifier les faits dénoncés.